

L'ECHO DE L'ESSONNE



91

COMPTE RENDU DE LA CAPL N°3

du 02/02/2017

Mutations

N° 1

Secrétariat tenu par **FO**

- Déclaration Liminaire :

Dans les déclarations Liminaires, les O.S. ont demandé la mise en place d'un planning pour les différentes commissions où les O.S. sont amenées à siéger (CAPL, CHSCT, ...). En effet les agents siégeant dans ces instances paritaires sont pour la plus part affectés dans un poste. Un planning prévisionnel des commissions leur permettrait de mieux appréhender leurs charges de travail et leurs absences: La Direction a répondu favorablement à la demande des O.S. pour établir un calendrier prévisionnel (affaire à suivre....).

Ordre du jour

Affectation du cadre C stagiaire à la DDFIP 91 (suite à un concours externe AAFiP) :

Mme **CARETO** prendra ses fonctions au SIP de Palaiseau (son 2eme vœux) au 20/02/2017. Elle n'a pas été affectée sur le SIE de Palaiseau (son 1er vœu) puisqu'il y a eu une suppression d'emploi sur ce service.

Votes :

Solidaires : Pour
FO et CGT : Abstention

Détachement d'un cadre C au 09/01/2017

Mme MOLINIER est détachée au SIE d'Etampes.

Votes :

Pas de votes

Intervention de **FO** :

FO rappelle son attachement pour le système de détachement mais souligne précarité de l'agent qui doit chaque année demander son affectation dans la résidence. La personne détachée n'est pas titulaire de sa place ce qui en générale vient rajouter du stress à la situation de précarité de l'agent

FO attire l'attention sur la gestion des détachements lorsqu'il existe plusieurs structures identiques sur la même résidence (2 SIP ou 2 SIE ou 3 SPF) ou un agent peut être détaché d'une structure à l'autre.

Si le détachement se fait à la demande de l'agent **FO** n'est pas contre mais si le détachement se fait à l'insu de l'agent **FO** demande à la direction de restreindre ces détachements. La Direction pense faire tout son possible pour limiter les situations de détachements : ceux-ci sont effectués, en général, à l'appui d'un certificat médical auquel les OS n'ont pas accès.

Suite à cette intervention, La Direction a évoqué la mise en place depuis 2016 de la "**Cellule Ecoute et Soutien**". Cette cellule est au sein du service RH a pour vocation d'apporter à tous les agents qui en ont besoin une écoute, un soutien moral, des conseils.